

STATIONNEMENT À BÉNERVILLE-SUR-MER

MAIRIE DE BÉNERVILLE-SUR-MER

benerville.mairie@wanadoo.fr

02 31 87 92 64

Le stationnement des véhicules redevient payant du **samedi 9 avril 2022** au **dimanche 6 novembre 2022** dans certaines zones de notre commune, **de 9h à 19h** :

- Parking des Ammonites
- Parking de l'Avenue du littoral
- Parking de la Garenne (*comprenant deux places de stationnement avec disque obligatoire*)
- Rue Victor Cailliau
- Avenue du Maréchal Foch

CARTE RÉSIDENT

Les résidents des rues concernées pourront bénéficier d'une carte de stationnement gratuite et pourront en obtenir une seconde, moyennant un abonnement à tarif réduit de 25€ par mois **sous conditions**.

Les résidents qui en font la demande pourront, après avoir présenté un justificatif de domicile, obtenir ces cartes directement auprès d'INDIGO en suivant les modalités présentées dans le flyer ci-joint.

Durée	Tarifs
30min	1 €
1h	2 €
1h30	3 €
2h	4 €
2h30	5 €
2h45	5,50 €
3h	6 €
3h30	7 €
4h	8 €
4h30	9 €
5h	10 €
5h30	11 €
6h	12 €
6h30	13 €
7h	14 €
7h30	15 €
8h	16 €
8h30	17 €
9h	18 €
9h30	20 €
10h	25 €

L'absence de paiement ou de disque pour les places règlementées entraînent une amende de 25€ (Forfait Post Stationnement).

MODALITÉS DE RETRAIT ET DE RÈGLEMENT DES MACARONS DE STATIONNEMENT RIVERAINS VILLE DE BÉNERVILLE-SUR-MER:

La carte de stationnement résident permet de stationner dans les rues ouvertes au stationnement résidentiel à proximité de votre domicile pour la saison
Vous pouvez faire votre demande directement à l'adresse suivante :

**INDIGO -parking du Marché Deauville,
du lundi au samedi
de 10h à 13h / 14-16h**

Votre demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

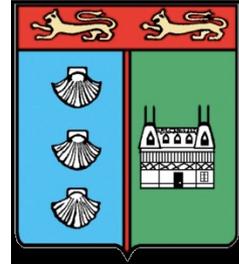
- Carte grise de votre véhicule (certificat d'immatriculation) à vos nom et prénom
- Dernier avis de la taxe d'habitation ou taxe foncière
- Pièce d'identité

Le règlement du macaron sera uniquement par chèque à l'ordre de « la régie des recettes stationnement »

Conditions droits au stationnement résident :

- Être domicilié dans la rue Victor Cailliau et l'avenue du Maréchal Foch
- Être dans l'incapacité de stationner son véhicule sur sa propriété (garage ou parking privé)
- 2 ayant droits maximum par foyer :
 - 1^{er} abonnement gratuit
 - 2^{sd} abonnement payant 25€/mois pour la saison 2022

Carte de stationnement résident valable 1 an, renouvelable avec une nouvelle demande en présentant les mêmes pièces justificatives (actualisées) que celles de votre demande initiale



INDIGO

